

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00087

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE QUARTIER TARENTAIZE BEAUBRUN COURIOT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents:

Gilles ARTIGUES, Christiane Mme BARAILLER, M. Denis M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, CHASSAUBENE, Marc CHAVANNE, Mme Frédérique Marc M. CHAVE. M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Philippe DENIS. M. M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME. Mme Siham LABICH. M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

- M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
- M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
- M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
- M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
- M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
- M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220310-D202200087I0

DATE D'AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE QUARTIER TARENTAIZE BEAUBRUN COURIOT

Par délibération du Conseil Métropolitain du 07 février 2019, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne.

Une convention d'OPAH-RU signée le 20 novembre 2019 entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne, l'Etat, l'ANAH, le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'accompagner les ménages en difficulté dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : soutien à la primo-accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, redressement ou valorisation des copropriétés fragiles, soutien à l'investissement locatif.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet de la copropriété 12 rue du Théâtre sur la ville de Saint-Etienne éligible au titre de l'OPAH-RU Tarentaize-Beaubrun-Couriot. Le détail de l'opération est annexé au présent rapport.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention signée par le bénéficiaire dans laquelle sont précisés les modalités de versement de la participation financière et les engagements du bénéficiaire.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 5 953 € pour un montant global de travaux de 19 842 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Tarentaize-Beaubrun-Couriot.</u>
- <u>acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 5 953 €,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat des exercices</u> 2022 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU